

Registre des délibérations - Délibération n° 08 : 20/03/2018

COTISATION 2018

À L'ASSOCIATION DU RÉSEAU DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
 Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Rémi Linguiglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation 18/12/2017 RC - 694/695



Délibération n° 08 : 20/03/2018

COTISATION 2018 À L'ASSOCIATION DU RÉSEAU DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Par délibération n° 13 du 24/11/2015, le Comité syndical a acté la création d'une association du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dont la présidence est assurée par M. Jean Mangion, Président du PNR des Alpilles.

Conformément aux statuts de cette association, le Syndicat mixte de gestion du Parc de Camargue est représenté par son Président Roland Chassain, Madame Patricia Saez et Monsieur Henri Rivas, membres élus au Comité syndical qui ont été désignés également lors de la séance du 24 novembre 2015.

Initialement, au moment de l'assemblée constitutive de l'association, le montant de la cotisation annuelle était fixé à 1 000€uros et révisable sous décision de l'Assemblée générale.

Pour 2018 l'assemblée générale de l'Association du 13 février 2018 a fixé la cotisation à 1 250 €uros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée valide le renouvellement de l'adhésion annuelle en 2018 pour un montant de 1 250€uros.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 26 MARS 2018
Et de l'affichage effectué le 26 MARS 2018

